

Paris, 23 février 2015

Droits de vote au jour de l'Avis de réunion du 20 février 2015

Informations relatives au nombre total de droits de vote et au nombre d'actions composant le capital à la date de publication de l'Avis de réunion au Balo - article R.225-73-1 du Code de commerce.

20 février 2015

A la date du :	Nombre d'actions composant le capital	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues)	Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues)
20-février-2015	345 004 257	345 004 257	343 709 593